



Systemes de planchers chauffants

GARANTIE LIMITÉE

Systeme d'installation de plancher chauffant pour Câble Vert Surface et Câble Vert Surface XL de FLEXTHERM – FLEXSnap+ de FLEXTHERM

FLEXTHERM Inc. (nommé ci-après FLEXTHERM) garantit à l'acheteur original que le système d'installation FLEXSnap+ (nommé ci-après le Produit) conçu et fabriqué par FLEXTHERM, une fois installé conformément aux instructions de FLEXTHERM, est libre de tout défaut de matériel et de main-d'œuvre tel que décrit dans ce présent document. Cette garantie n'est pas transférable, ni cessible d'aucune façon, sauf si des dispositions légales d'une province ou d'un état le permettent.

PÉRIODE DE COUVERTURE :

Cette Garantie Limitée prend effet à la date d'achat du Produit par le premier propriétaire et demeure en vigueur pour une période de vingt-cinq (25) ans [trois cent (300) mois consécutifs]. Cette Garantie Limitée est valide pour le Produit acheté et installé au Canada ou aux États-Unis seulement.

EXCLUSIONS – NE SONT PAS GARANTIS :

- Dommages causés par de l'abus, une mauvaise installation, des réparations non conformes, un service non autorisé, l'entretien inapproprié ou l'utilisation de produits de nettoyage chimiques, l'entreposage inadéquat, des modifications ou l'utilisation de pièces autres que celles fabriquées ou fournies par FLEXTHERM;
- Dommages causés par de l'abus ou de la négligence envers le Produit;
- Utilisation de câbles chauffants autres que les câbles chauffants fabriqués par FLEXTHERM;
- Dommages causés par des défaillances de structure, des sous-planchers inadéquats, une préparation de substrat ou de sous-plancher inappropriée, une mauvaise conception ou un défaut de structure ou des ancrages;
- Fissures résultant de mouvements de structures, les déflexions excessives ou autres défauts du substrat;
- Dommages causés par l'humidité, l'eau, une inondation, un accident, un feu, une catastrophe naturelle ou du vandalisme;
- Dommages indirects ou accessoires, ou tout autre dommage (incluant les frais de main-d'œuvre, désagrément, perte de temps ou perte de revenu).

CLAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITÉ :

LA GARANTIE LIMITÉE DÉCRITE DANS CE DOCUMENT EST EXPRESSÉMENT DONNÉE ET ACCEPTÉE EN REMPLACEMENT DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, NOTAMMENT MAIS SANS LIMITATION DE TOUTE GARANTIE TACITE QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE DU PRODUIT OU À SON USAGE POUR UNE FIN PRÉCISE, LESQUELLES GARANTIES SONT EXPRESSÉMENT EXCLUES.

TOUS LES DOMMAGES CONSÉQUENTS OU ACCESSOIRES SONT EXCLUS DE LA COUVERTURE SOUS CETTE GARANTIE LIMITÉE.

CERTAINES PROVINCES OU CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS D'AVIS DE NON RESPONSABILITÉ, DE CLAUSES LIMITATIVES ET D'EXCLUSIONS MENTIONNÉES CI-HAUT; DONC, ILS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À TOUS LES DÉTENTEURS DE GARANTIE. CETTE GARANTIE LIMITÉE DONNE DES DROITS PRÉCIS QUI PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTS D'UNE PROVINCE OU D'UN ÉTAT À L'AUTRE.



Systemes de planchers chauffants

Affranchir

FLEXTHERM INC.
2400, RUE DE LA PROVINCE
LONGUEUIL (QUÉBEC) J4G 1G1
CANADA

GARANTIE LIMITÉE (suite)

CONDITIONS :

Cette Garantie Limitée est applicable seulement au Produit nouveau et inutilisé acheté de FLEXTHERM ou de ses dépositaires autorisés, pour autant que les instructions d'installation contenues dans le guide d'installation aient été respectées.

Toute réclamation faite sous la couverture de cette Garantie Limitée doit être soumise à FLEXTHERM par écrit à l'intérieur d'une période de soixante-douze (72) heures suivant l'événement menant à cette réclamation ou l'apparition de la défectuosité. Les réclamations peuvent être soumises par télécopieur au 1-877-353-9843.

Le réclamant, sous couverture de cette Garantie Limitée, doit présenter sa demande à FLEXTHERM accompagnée d'une preuve d'achat du Produit, une preuve démontrant que l'installation du Produit a été faite selon les directives d'installation (photos recommandées) et de tout autre document requis par FLEXTHERM. Seule FLEXTHERM peut autoriser les travaux s'il est déterminé que la réclamation est fondée.

Toute pièce remplacée sous les termes de cette Garantie Limitée devient la propriété de FLEXTHERM.

CE QUE FLEXTHERM FERA ET NE FERA PAS :

L'obligation de FLEXTHERM sous cette Garantie Limitée se limite, sous toute réserve, à la réparation ou au remboursement du Produit fourni au préalable, ou au remplacement de la portion spécifique de l'installation originale, incluant le treillis FLEXSnap+, le ciment-colle ou l'autolissant, le revêtement de sol, les frais encourus et justifiés, ainsi que la main-d'œuvre, selon les produits disponibles au moment de la réparation, si FLEXTHERM a déterminé que le Produit a des défauts de matériel ou de main-d'œuvre.

FLEXTHERM réparera ou remboursera le Produit défectueux, ou la portion spécifique de l'installation originale, à son unique et entière discrétion, sans frais. Tout remboursement ne sera fait uniquement que pour des pièces défectueuses. Aucune indemnité ni aucun remboursement de quelque nature que ce soit ne seront versés notamment pour les coûts de fret ou toute perte de revenu ou manque à gagner que pourrait encourir le détenteur de la garantie. Si FLEXTHERM choisissait de rembourser le Produit, le remboursement sera équivalent au montant le moins élevé entre le prix d'achat et le prix de détail suggéré.

La réclamation doit être reçue et évaluée par FLEXTHERM avant que toute réparation soit effectuée; le non respect de cette condition annule tout recours sous le couvert de la Garantie Limitée de FLEXTHERM. FLEXTHERM pourra à sa discrétion et sans condition inspecter les lieux et obtenir des échantillons des produits utilisés sur ces lieux avant de statuer sur la validité de la réclamation.

Afin de maintenir son engagement envers la qualité du Produit et l'innovation, FLEXTHERM se réserve le droit, en tout temps et sans encourir d'obligations, de réviser, changer, modifier ou cesser toutes spécifications, caractéristiques, design ou composantes du Produit.

CONDITIONS D'INSTALLATION :

En plus de se conformer aux conditions incluses dans le guide d'installation de FLEXSnap+ en vigueur qui fait partie intégrante de la présente par sa référence, l'installation du Produit doit être faite en conformité avec les normes de la construction qui sont en vigueur dans la région du détenteur de la garantie, conjointement avec les guides d'installation du Câble Vert Surface et Câble Vert Surface XL de FLEXTHERM.



AVERTISSEMENT : L'installation du Produit avec un adhésif autre qu'un ciment-colle modifié aux polymères recommandé par FLEXTHERM ou d'un autolissant à base cimentaire adapté au sous-plancher peut occasionner des défaillances et des défauts qui ne sont pas couverts par la Garantie Limitée. Veuillez vous référer au Service à la clientèle ou au site web de FLEXTHERM (www.flextherm.com) pour obtenir la liste des ciments-colles autorisés.

Aucun revendeur ou installateur de produits FLEXTHERM ou toute autre personne n'est autorisé à faire des affirmations, représentations ou garanties autres que celles contenues dans la présente Garantie Limitée.

REMPILIR ET RETOURNER LA CARTE DE GARANTIE AFIN DE PRÉSERVER LA GARANTIE DU SYSTÈME.



Nom de l'acheteur

Adresse

Province

Code postal



@

Carreleur

Adresse



@

Électricien

Adresse



@

Installation du produit

- Construction neuve
- Rénovation
- Pièce

Comment avez-vous entendu parler de FLEXTHERM?

- Salle d'exposition en magasin
- Salon d'habitation / rénovation
- Média
- Site Internet
- Ami
- Entrepreneur en construction
- Carreleur
- Électricien
- Architecte / Designer d'intérieur
- Autre